

STEPHANIE DE MAGALHAES

Département de L'Indre

Document généré le jeudi 18 décembre 2025 à 10:45

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	18/12/25		18/12/25		

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale					

Service : CP**Classification CPV :**Principale : **45262620** - Murs de soutènement**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental
 Place de la Victoire et des Alliés
 SMGP
 BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
 Tél : 00 00 00 00 00
 SIRET 22360001600016



Objet du marché	RD 50 PR 21+100 - REHABILITATION D'UN MUR DE SOUTENEMENT COMMUNE DE MERIGNY 2EME CONSULTATION
Référence acheteur	PA2025154
Nature du marché	Travaux
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	45262620 - Murs de soutènement
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 25 % : Valeur technique 75 % : Prix
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160 greffe.ta-limoges@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référendum pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référendum contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référendum suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du

Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **94636 €**

Date d'attribution : 16/12/25

Nombre d'offres reçues : 4

Marché n° : PA2025154 - **LAURIERE ET FILS** 4 RUE DE LAGUT 24400 SAINT- Montant HT : **94 636,00 €**
FRONT-DE-PRADOUX

Le titulaire est une PME : OUI

Renseignements complémentaires

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

SIRET : 17870005000010

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référent pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référent contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référent suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 18/12/25 à la publication